



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Contrôle budgétaire  
Mél : pref-contrôle-budgetaire@eure.gouv.fr

Évreux, le **14 MARS 2022**

Le préfet de l'Eure à  
Mesdames et messieurs les maires  
Messieurs les présidents  
des EPCI à fiscalité propre  
Mesdames et messieurs les présidents  
des syndicats intercommunaux  
et des syndicats mixtes  
Monsieur le président du conseil départemental  
Monsieur le directeur du service départemental  
d'incendie et de secours  
Monsieur le président du centre de gestion  
de la fonction publique territoriale

### **NOTE D'INFORMATION** relative à l'élaboration des documents budgétaires au titre de l'année 2022

Afin de vous accompagner dans l'élaboration de vos documents budgétaires au titre de 2022, des fiches pratiques ont été réalisées et mises en ligne sur le site de la préfecture de l'Eure via le lien suivant :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite/Finances/Budgets/Aide-a-la-preparation-des-documents-budgetaires/Fiches-pratiques>

Ces fiches, qui sont amenées à évoluer, portent sur :

- Fiche 1 : Le débat d'orientation budgétaire
- Fiche 2 : Compte de gestion et compte administratif
- Fiche 3 : L'affectation de résultat
- Fiche 4 : Les restes à réaliser
- Fiche 5 : Le budget primitif
- Fiche 6 : L'équilibre réel du budget
- Fiche 7 : Les dépenses imprévues
- Fiche 8 : La constitution des provisions pour risques et charges
- Fiche 9 : La télétransmission des actes budgétaires

Par ailleurs, je vous rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire, en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont applicables jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- Possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- Possibilité de réunion par téléconférence ;
- Fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- Possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET